



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-119

RESSOURCES HUMAINES

28 - Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet

Date de la convocation : le 7 décembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Isabelle MEKEDICHE – Déléguée Suppléante de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Présents : 40

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Isabelle MEKEDICHE (Commune de Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Chantal TESSON et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Gérald VERGET (Commune de Louvres)
Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), à Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France)
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly)
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay)

Présents sans droit de vote : 1

Laure QUERE (Commune de Le Thillay)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un agent du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine est en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de trois ans.

Le grade d'affectation est adjoint technique.

La mission générale de cet agent était d'assurer le suivi technique et financier de l'entretien du patrimoine du SIAH ainsi que celui des communes conventionnées.

S'ajoutait à cette mission générale, le suivi technique et financier de certains marchés publics de gestion, comme l'entretien des bassins de retenues et de restauration des cours d'eau, les opérations de vidange de chambres et de bassins de dessablement et le curage de canalisations, les réponses aux DT/DICT, les missions d'astreintes etc.

Les tâches de cet agent ont été réparties au sein du service.

Il est donc nécessaire de supprimer cet emploi d'adjoint technique.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Guy MESSAGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

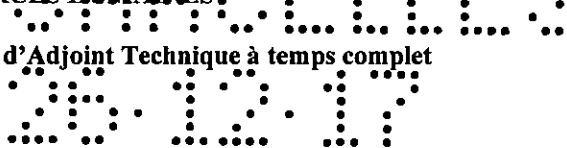
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent,

Considérant la répartition des tâches au sein du service Entretien et Surveillance du Patrimoine,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique,



LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Supprime l'emploi d'Adjoint-Technique créé par délibération n° 143-11 du Comité Syndical du 15 mars 2000, sous réserve de l'avis du Comité Technique,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette suppression de poste.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 décembre 2017

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 26/12/17

Et affichée le : 11/01/18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.